

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	42
Présents :	40
Pouvoirs :	2
Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL du SIED 70 des 02 et 09 avril 2025 Dates de convocation : 10 mars et 3 avril 2025
--

DELIBERATION N°12

OBJET : Compte Administratif 2024 du budget « IRVE »

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 2 avril dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pas pu valablement délibérer à cette date.

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « IRVE » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2023 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	701 456,95 €
Recettes	525 432,03 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	390 175,91 €
Recettes	359 694,10 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion ;
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2024 du budget annexe « IRVE » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un excédent global de clôture de 206 506,73 €.

PJ : Compte administratif 2024 du budget annexe «IRVE»

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

